

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 321

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 48 par la phrase suivante :

« Enfin, les travaux visant à relier les lignes du RER D et du tramway T5 au Grand Paris Express *via*, respectivement, les gares de Gonesse et du Bourget seront engagés sans retard. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend connecter les territoires desservis par le la ligne du RER D et par le Tramway n° 5 au Grand Paris Express.